

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Douzième session de la Conférence des Parties
Santiago (Chili), 3 – 15 novembre 2002

Séances du Comité I

Neuvième séance: 12 novembre 2002: 9 h 5 – 10 h 30

Président: D. Morgan (Royaume-Uni)

Secrétariat: W. Wijnstekers
J. Armstrong
T. De Meulenaer
M. Lindeque

Rapporteurs: T. Inskipp
K. Lochen

La délégation du Japon, sur une motion d'ordre, renvoie les participants au document CoP12 Inf. 23 relatif à la zone maritime connue sous le nom de mer du Japon. La délégation de la République de Corée avait précédemment contesté le nom de cette zone; cependant la délégation du Japon insiste pour que l'appellation "mer du Japon" soit maintenue, conformément aux décisions pertinentes de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) jusqu'à ce qu'il y ait consensus sur un nouveau nom parmi les pays membres de l'OHI.

Le Président demande s'il y a des corrections au documents CoP12 Com. I Rep. 3 à Rep. 7.

La délégation du Mexique demande que dans le document CoP12 Com. I Rep. 3, point 55 a), cinquième phrase, les mots qui sont un groupe de pays ayant une mégabiodiversité similaire, soient insérés après le mot "Cuba". La Présidente du Comité pour les plantes demande que les mots suivants soient ajoutés à la fin du paragraphe 55 a): La Présidente du Comité pour les plantes craint que la suppression de divers paragraphes du préambule de la résolution Conf. 9.19 – résolution acceptée il y a huit ans – ne crée des problèmes car les questions relatives aux animaux et aux plantes nécessitent d'être abordées séparément.

Dans le document CoP12 Com. I Rep. 4, à la première phrase du sixième paragraphe du point 58, l'observateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) demande que le reste de la phrase après "la FAO annonce que" soit remplacé par le rapport final de la FAO sur les critères a été soumis à temps pour le processus CITES. La délégation du Danemark, s'exprimant au nom des Etats membres de l'Union européenne, demande qu'au point 66, à la fin de l'avant-dernier paragraphe, la phrase continue comme suit: ; autrement, le paragraphe c) devrait être supprimé.

Dans le document CoP12 Com. I Rep. 5, la délégation de Monaco, se déclarant préoccupée au sujet du report de la discussion de cette question, demande qu'à la fin du texte sur la proposition Prop. 12.3, la phrase commençant par "la délégation du Danemark" constitue un nouveau paragraphe. La délégation de la Géorgie demande que la phrase suivante soit ajoutée à la fin de la première phrase du premier paragraphe de la proposition: La délégation de la Géorgie souligne que des scientifiques ont convenu que la population est épuisée et que l'ACCOBAMS a fait une étude scientifique approfondie sur l'état du grand dauphin de la mer Noire avant d'avoir demandé à la CITES le transfert de cette espèce à l'Annexe I.

Les documents ci-dessus sont approuvés tels qu'amendés. Aucun amendement aux documents CoP12 Com. I Rep. 6 et Rep. 7 n'est proposé; ces documents sont approuvés.

Examen des propositions d'amendement des Annexes I et II

66. Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

Le Président rouvre le débat sur la proposition Prop. 12.6. Constatant qu'il ne semble pas y avoir consensus, il propose sa mise aux voix. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur, le vote doit d'abord porter sur la proposition dont la portée est la moins restrictive pour le commerce; la proposition amendée du Botswana doit donc être examinée avant la proposition amendée de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

La délégation du Botswana présente d'autres amendements au document Prop. 12.6 Amendement.

A l'alinéa b), remplacer "à des fins de réintroduction" par pour des programmes de conservation *in situ*. Remplacer le texte de l'alinéa d) par les transactions non commerciales portant sur des articles en cuir. Remplacer le texte de l'alinéa e) iii) par pas avant mai 2004 et en tout cas pas avant que le Secrétariat ait vérifié les pays d'importation candidats et que MIKE ait communiqué au Secrétariat des informations de base (effectifs des populations d'éléphants, fréquence du braconnage, etc.); insérer un nouvel alinéa e) vi. seulement quand le Comité permanent aura décidé que les conditions susmentionnées sont remplies. Supprimer l'alinéa f) et la première phrase du paragraphe suivant.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique demande à la délégation du Botswana si elle accepterait d'autres amendements, qu'elle précise. Le Président constate que la plupart d'entre eux figurent déjà dans le document Prop. 12.6 Amendement; le Secrétaire général estime que la proposition telle qu'amendée par la délégation du Botswana est préférable, ce qui est approuvé. La délégation du Botswana demande un vote au scrutin secret. La proposition est approuvée par 59 voix contre 26, 21 abstentions et 2 bulletins nuls.

La délégation de la Namibie présente la proposition Prop. 12.7 telle qu'amendée par le document Prop. 7 Amendement, visant à amender l'annotation °604 sur la population namibienne de *Loxodonta africana*. Elle souhaite modifier le document Prop. 7 Amendement dans le sens des modifications apportées au document Prop. 6 Amendement du Botswana:

A l'alinéa b), remplacer "à des fins de réintroduction" par pour des programmes de conservation *in situ*. Remplacer le texte de l'alinéa d) par les transactions non commerciales portant sur des articles en cuir. Remplacer le texte de l'alinéa e) iii) par pas avant mai 2004 et en tout cas pas avant que le Secrétariat ait vérifié les pays d'importation candidats et que MIKE ait communiqué au Secrétariat des informations de base (effectifs des populations d'éléphants, fréquence du braconnage, etc.); insérer un nouvel alinéa e) vi. seulement quand le Comité permanent aura décidé que les conditions susmentionnées sont remplies. Supprimer l'alinéa f) et la première phrase du paragraphe suivant.

La délégation de la Namibie accepte de supprimer la partie relative aux quotas annuels de sa proposition originale mais pas sans réticence car la préparation répétée de propositions pour les sessions de la Conférence des Parties n'est pas sans conséquences pour les ressources de son pays.

La délégation de l'Allemagne déclare qu'elle ne peut pas appuyer la proposition, qu'elle estime prématurée, ajoutant qu'elle a besoin des informations supplémentaires que MIKE devrait fournir pour la CdP13. Elle déclare qu'il lui faudra peut-être réévaluer son soutien à MIKE. La délégation du Kenya indique que la population namibienne d'éléphants est petite et migratrice et que son pays a été une filière du trafic de l'ivoire illicite provenant de l'Angola. La délégation d'Israël se déclare elle aussi préoccupée par le braconnage.

Les délégations du Cameroun, de Cuba et du Pérou appuient la proposition telle qu'amendée. Les amendements proposés ci-dessus sont approuvés; la délégation de la Namibie demande un vote au scrutin secret. La proposition est approuvée par 65 voix contre 28 et 22 abstentions. La séance est levée à 12 heures.